

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le vendredi 30 juillet 2021 à 20 h 30. M. Jaufré LEPINETTE était excusé.

MARCHE CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE

Le Conseil Municipal prend une délibération permettant de transférer :

Le contrat de maîtrise d'oeuvre de M. Jacques Fréaldo (cessation d'activité au 30 juin) à M. Bruno Brun.

Le marché de travaux (lots 5 et 7) de la SAS LEMBRON TRAVAUX à la SAS KALIT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour la signature des avenants positifs à hauteur de 10 % des marché global et sans limite pour les avenants négatifs

La scène sera réalisée par la menuiserie de l'Allagnon, après validation du scénographe et du maître d'œuvre, permettant de réaliser une économie conséquente.

Le Conseil accepte le devis relatif à l'achat des extincteurs. Un défibrillateur sera également installé.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil accepte la proposition des Transports Graille pour les circuits effectués habituellement par le car communal (recrutement d'un nouveau chauffeur n'ayant pas abouti) et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La participation des familles pour le ramassage scolaire de BRIOUDE demeure identique à celle de l'an passé.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

Suite à la demande de la trésorerie de Brioude, une délibération est prise pour pouvoir payer à la Mairie de Massiac les frais de scolarité d'un élève de la commune de Blesle scolarisé à Massiac.

OPERATION D'AMENAGEMENT URBANISME

Monsieur le Maire présente aux conseillers les opérations d'aménagement et programmation liés à la réalisation du PLUI. Pour le lotissement du Bucheron une mission est confiée au Cabinet GEOVAL.

AVIS SUR LE SDAGE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis concernant la consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation.

Considérant que

le SDAGE, très prescriptif,

qui tient à imposer un rapport de conformité plus que de compatibilité

qui vise des limitations, restrictions ou suppression d'usage sans proposer de solutions ambitieuses ou innovantes et sans réviser les objectifs au regard de l'évolution climatique

De plus la solidarité amont/aval et rural/urbain doit jouer son rôle pour reconquérir les masses d'eau en bon état, mais aussi conserver.

Considérant que

le PGRI est trop prescriptif pour les zones d'expansion de crues sur les bassins du Brivadois et il n'intègre pas un renforcement de la solidarité Amont/aval si augmentation des capacités des champs d'expansion de crues.

Le conseil municipal (12 VOIX ET 1 ABSENTION) vote un avis défavorable sur les projets de SDAGE et PGRI

ATTRIBUTION AIDE SOCIALE

Le Conseil valide la décision d'attribution d'une aide sociale de sa commission pour un montant de 143,52 €.

REDEVANCES ASSAINISSEMENT

Suite aux travaux prévus en Assainissement, la municipalité a adressé des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département. Suite au nouveau programme, il apparaît que le prix facturé aux habitants doit être au minimum de 1.10 € calculé à partir de la part fixe de branchement et la part variable au m3 sur une base de 120 m3. Actuellement le tarif est de 0.80 € le m3, le conseil est donc dans l'obligation de voter une augmentation de 1 € de la part fixe et de 0.29 € pour la part variable pour arriver au taux plancher car les travaux ne sont pas réalisables sans subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Les biens cadastrés AB 199 et 201 ; AB 140 ; AB 286 et AB 146 sont laissés libres à la vente.

La Communauté de Commune a budgétisé la somme de 100 000 € par an à répartir sur 10 dossiers minimum pour la réfection du petit patrimoine se trouvant près des chemins de randonnée. La commune de Blesle va réfléchir sur le petit patrimoine qu'elle pourrait inscrire dans ce programme.

Le Conseil Municipal est informé de la réunion qui s'est tenue jeudi soir avec les producteurs et artisans au sujet du marché de pays des vendredis soirs. Vous pouvez vous rendre sur ce marché tous les vendredis à partir de 17h00 durant tout l'été. Les artisans et producteurs vous y accueilleront avec la participation de l'association des apéros musique pour l'animation. Les associations de la commune seront invitées à participer à ce marché si elles le souhaitent.

Les Apéros Musique étant annulés, le Conseil municipal décide de reporter le tir du feu d'artifice le vendredi du congrès des pompiers, le 10 septembre.